

ENVIRONNEMENT

Cinquante mille alevins d'anguilles dans les étangs

HAUTE SOMME Plus de 50 000 civelles, ces alevins d'anguilles, ont été déversées dans les étangs de Haute Somme, mardi 30 mars, sur près de 40 kilomètres de vallée de la Somme, entre Cappy et Béthencourt-sur-Somme.

VINCENT FOUQUET

Voilà un exercice qui ne déplairait pas aux enseignants de cycle 3 d'école élémentaire. L'énoncé serait le suivant : « Une civelle est un alevin d'anguille pas plus grand qu'un petit ver de terre. Sachant qu'un kilo de civelles comprend environ 3 000 animaux, combien y en a-t-il si on en déverse 16,950 kg dans les étangs de Haute Somme ? Sachant que l'ensemble a coûté 4 400 €, quel est le prix au kilo des civelles ? » Comme vous n'avez pas quatre heures, nous vous donnons les réponses : 50 850 civelles ont été déversées dans les étangs de Haute Somme, pour un montant d'environ 260 € le kilo.

Voilà le bilan de l'opération qui s'est déroulée mardi 30 mars dans neuf biefs de la vallée de la Somme, entre Cappy et Béthencourt-sur-Somme. Soit la zone gérée par l'Association syndicale des propriétaires et exploitants d'étangs de la Haute Somme (ASPEEHS). Une association présidée par Denis Boulanger et qui rassemble une cinquantaine d'adhérents, collectivités et particuliers, et qui a organisé une distribution de civelles à Cléry-sur-Somme.

14 COMMUNES IMPACTÉES SUR 40 KM DE MÉANDRES DE LA VALLÉE

Les représentants de plusieurs secteurs étaient venus pour récupérer leur kilo de civelles, afin d'aller les déverser dans les cours d'eau de leur secteur : entre Cappy et Frise, entre Curly et Hem-Monacu, entre Feuillères et Péronne, entre Péronne et Brie, entre Saint-Christ-Briost et Épéanancourt et entre Falvy et Béthencourt-sur-Somme, soit 14 communes s'étalant sur 40 kilomètres de méandres de la Haute-Somme.

Interdites de commercialisation entre 2006 et 2018 après la découverte de traces de PCB dans la Somme, consécutives à un rejet industriel d'une usine de l'Aisne, les anguilles étaient quand même élevées et réintroduites chaque année.

Ces civelles déversées dans les neuf zones gérées par l'ASPEVHS, sont âgées d'environ 6 mois et sont nées dans la mer des Sargasses, au large de la côte est des États-Unis. « Ces animaux sont fascinants et disposent



Philippe Coulon, maire de Cléry-sur-Somme, a participé lui-même au rempoissonnement des civelles dans les deux étangs de sa commune : celui qui va vers Péronne, et celui qui va vers la côte picarde.

« Nous faisons en sorte que les espèces présentes ici perdurent, afin de proposer une offre d'ensemble touristique complète »

Philippe Coulon

d'un radar naturel qui leur a permis de traverser l'Atlantique, d'aller jusque dans l'estuaire de la Loire», explique Philippe Coulon, maire de

Cléry-sur-Somme, spécialiste et propriétaire d'une anguillière. « Elles ont été pêchées dans les estuaires de Charente-Maritime, de Vendée, ou de Loire-Atlantique, ajoute Denis Boulanger. Normalement, elles partent aussi de la baie de Somme pour remonter en amont vers Abbeville, Amiens jusqu'à chez nous. Mais il y a désormais trop de barrages, d'écluses ou de dévers pour leur permettre de venir jusqu'ici. Alors on donne un coup de pouce à la migration naturelle de ces jeunes anguilles dans notre système unique en France, avec des étangs très larges

qui communiquent tous entre eux avec la Somme ».

« UN LIEU DE RENCONTRE, D'ÉCHANGES ET D'OBSERVATION »

Ce qui permet d'augmenter la population de ce « poisson emblématique de ce secteur de la Somme, appelé aussi la vallée des Anguillères, ajoute Philippe Coulon. Des poissons qui vont grandir pendant une dizaine d'années, avant de repartir vers la baie de Somme, traverser la manche puis l'Atlantique et rejoindre naturellement la Mer des Sargasses où ils vont se reproduire ».

Cette opération se fait tous les ans et permet d'apporter un plaisir à toute la vallée de la Haute Somme. « Ce n'est pas à but commercial, explique le maire de Cléry-sur-Somme. Nous faisons en sorte que les espèces présentes ici perdurent, afin de proposer une offre d'ensemble touristique complète. Les pêcheurs peuvent venir pêcher l'anguille, mais le lieu est surtout destiné à être un lieu de rencontre, d'échanges et d'observation de la nature ». De quoi proposer des sorties pédagogiques aux écoles et de nouveaux problèmes à résoudre aux élèves. ■